

Vous avez reçu ou allez recevoir le courrier d'ERDF/ENEDIS vous annonçant l'installation chez vous du nouveau compteur Linky

LINKY, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Linky est un nouveau compteur électrique qui injecte en permanence dans les circuits des radiofréquences CPL (Courant porteur en ligne) de 63-95 kilohertz se superposant au 50 hertz de l'électricité. Or les circuits et appareils électriques n'ont pas été prévus pour cela.

Un compteur qui transmet les relevés électriques et effectue des opérations à distance. Il peut se connecter aux appareils ménagers pour, par exemple, démarrer le ballon d'eau chaude pendant les heures creuses ou baisser le thermostat des chauffages en cas de trop fortes demandes.

LINKY PROVOQUE DES INCENDIES : ERDF, filiale à 100 % d'EDF, l'a reconnu le 16 janvier 2016 sur RMC, mais elle le déploie actuellement via des sous-traitants ayant recruté des poseurs qui ne sont même pas des électriciens !

LINKY PROVOQUE PANNES ET DOMMAGES À RÉPÉTITION : ordinateurs, télévisions, thermostats de chauffage, matériel professionnel, ainsi que des coupures générales inexplicables. Or, dans ses conditions générales de vente, **EDF/ERDF dégage sa responsabilité** en cas de pannes et d'incendies, et **les assurances ont déjà exclu des garanties** « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques » !

LINKY PORTE ATTEINTE À NOTRE VIE PRIVÉE : il transmet toutes les dix minutes nos données de consommation, qu'ERDF / ENEDIS prévoit de vendre : son président a déclaré être un « opérateur de Big Data ». La Ligue des droits de l'Homme a demandé le 19 avril 2016 un moratoire sur le déploiement du Linky.

Linky transmet donc à distance le détail de notre vie : l'heure à laquelle nous nous levons le matin, si nous recevons des amis ou si nous sommes séparés de notre conjoint, si nous sommes partis en week-end, etc. Ces données sont analysées par de puissants outils de calcul qui dessinent notre « profil ». Un gage d'optimisation pour le flicage d'Etat et le profilage marketing .

LINKY PORTE ATTEINTE À NOTRE SANTE : Il fait de nous les cobayes de technologies nocives.

Linky déclenche l'électrosensibilité : la responsable communication du Linky a reconnu connaître « 10 cas » de personnes contraintes de quitter leur logement après la pose du Linky.

Ces compteurs multiplient les antennes-relais, et donc augmentent les champs électromagnétiques dans l'espace public. Nul ne sait s'il supportera indéfiniment l'épaississement du brouillard électro-magnétique. Il est hasardeux, pour ne pas dire criminel, de nous soumettre à cette expérience dont on connaît mal les retombées sanitaires...

LINKY FACILITE LES CAMBRIOLAGES : il suffit d'appuyer sur un bouton pour savoir si le logement est vide ou occupé. Or, 40 % des compteurs sont situés à l'extérieur.

LINKY EST FACILE À PIRATER : des **hackers** et des **cyber-terroristes** pourront, à distance, surveiller la population ou déclencher un **black-out généralisé**.

LINKY COÛTE CHER (7 milliards d'euros) et **devra être remplacé dans 10 à 15 ans (en réalité dans 2 à 5 ans)** . Ce coût exorbitant (**200 à 300 euros par compteur**)

contrevient aux directives européennes qui prévoient que les compteurs 'communicants' de type Linky ne doivent être déployés que si cela est « financièrement raisonnable ».

LINKY A DÉJÀ PROVOQUÉ L'AUGMENTATION DE NOS FACTURES : il est financé par la taxe CTA (Contribution tarifaire d'acheminement) qui finance 90 % du budget d'ERDF. **Et cela ne fait que commencer !** Linky mesure l'énergie apparente (correction du déphasage), **soit 10 à 20 % en plus** pour les appareils domestiques avec moteurs : réfrigérateur, aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, robots ménagers, sèche-cheveux, rasoir électrique, perceuse, tondeuse, ventilateur, etc.

Les ampoules basse consommation fluocompactes ont un Cosinus Phi de 0,5. Linky, qui mesure la consommation réelle, va **doubler la consommation** mesurée, et donc la facture d'éclairage ! (Depuis la signature le 19 janvier 2013 de la **Convention de Minamata** par 140 Etats dont la France, ces ampoules contenant du mercure sont interdites, mais **cette interdiction ne prendra effet qu'en 2020**.)

Souvenez-vous, EDF nous les avait présentées comme « écologiques ». **Nous ne nous laisserons pas avoir une deuxième fois avec le Linky !**

Nous allons le payer très cher
Le déploiement des compteurs Linky représente un très lourd investissement pour ERDF, estimé entre 5 et 7 milliards d'euros, et dont le coût se reportera sur les factures des clients. Au titre de l'article 5 du décret n° 2010-1022 du 31 août 2010, le coût global sera intégré dans le tarif d'utilisation du réseau public de l'électricité que l'on retrouve sur la facture sous le nom de « tarif d'acheminement ».

Pourquoi nous refusons le Linky

EDF/ERDF le vend comme un instrument « incontournable » de la transition énergétique, pour « mieux gérer l'équilibre production/consommation » et « facturer la consommation réelle au lieu de la consommation estimée ». Elle veut remplacer **tous les compteurs des particuliers et des professionnels**.

Mais la mise en place du Linky entraînera la **suppression de milliers d'emplois**, puisque la relève se fera à distance, de même que les coupures pour factures impayées et le rétablissement de l'électricité.

À terme, personne ne pourra échapper aux radiofréquences injectées par les 35 millions de compteurs Linky dans le réseau électrique. **Linky permettra à EDF/ERDF d'arrêter à distance nos appareils électriques** lors des pointes de consommation, notamment le **ballon d'eau chaude** et **les radiateurs électriques**, via un module radio (ERL) dont l'emplacement est déjà prévu, et qui sera ajouté ultérieurement. Les bénéficiaires des minima sociaux se verront de surcroît imposer un « **dispositif déporté** » : un boîtier muni d'un écran affichant instantanément la consommation en euros, qui sera relié par micro-ondes au compteur Linky.

Or, les radiofréquences et les micro-ondes sont **officiellement classées depuis le 31 mai 2011** dans la catégorie « **potentiellement cancérigènes** » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

Un rapport canadien établi à partir d'un sondage mené sur 210 personnes vivant aux États-Unis, au Canada et en Australie (dont 9 médecins) établit clairement un **lien direct et indiscutable** entre l'**installation des compteurs communicants** (*smart grids* ou *smart meters*) et l'**apparition de nombreux symptômes d'électrosensibilité** : troubles du sommeil, maux de tête, difficultés de concentration, nausées, vertiges... En France aussi, les cas d'électrosensibilité, et les **cancers**, vont exploser, d'autant plus que le

fonctionnement du Linky nécessite l'implantation de **740 000 antennes-relais supplémentaires, à hauteur d'homme**, sur les postes de transformation d'EDF.

L'Allemagne, sur la base d'un rapport du cabinet Ernst & Young, **a rejeté le déploiement du Linky pour les compteurs de 3 kVA**, cette étude ayant conclu que ce type de compteur **ne sert pas l'intérêt des petits consommateurs**. Or, la majorité des foyers allemands a un compteur de 3 kVA.

Pour toutes ces raisons, nous refusons les compteurs Linky ! Linky inaugure la maison intelligente, la ville intelligente, la planète intelligente. Quelle autonomie nous restera-t-il dans cette mécanique implacable qui espionne et devance nos (pseudo) besoins ? Nous refusons l'assistanat par les ordinateurs. La vague de refus ne cesse d'enfler.

Plus de 358 communes françaises ont déjà voté en Conseil municipal une délibération de refus du Linky. De nombreux usagers refusent à titre individuel ou collectif. **Aucune sanction n'est imposée par la loi en cas de refus du Linky, donc on peut le refuser.**

Le Comité Anti-Linky Lille

Contact : comite.anti.linky.lille@laposte.net

sources : hors-sol.herbesfolles.org/wp-content/uploads/Tract-Anti-Linky-Lille.pdf

www.santepublique-editions.fr

Avant l'installation du Linky dans ma rue, mon quartier, ma ville :

- 1) Je diffuse cette information à mes voisins
- 2) Je demande au maire de faire voter une délibération de refus du Linky (la commune est propriétaire du réseau)

Ne laissez pas entrer les agents Linky chez vous ! Propriétaires ou locataires, pour refuser le compteur Linky :

- 1) Envoyez une lettre de refus en recommandé avec accusé de réception : le kit complet de lutte contre Linky proposé par la journaliste Annie Lobé sur : <http://www.santepublique-editions.fr/> (mais il y en a d'autres)
- 2) Protégez votre compteur : Enedis passe outre les refus. N'ouvrez pas votre porte si le compteur est à l'intérieur, barricadez-le s'il est à l'extérieur ;
- 3) Rejoignez-nous, contactez-nous à Lille : comite.anti.linky.lille@laposte.net

Pour plus d'informations rendez-vous sur ces sites d'information révélant les graves inconvénients du Linky et les moyens légaux d'éviter la pose :

<http://www.santepublique-editions.fr> (enquête, kit complet de lutte contre Linky)

<http://lesmoutonsenrages.fr/2017/01/27/refus-des-compteurs-deelectricite-linky-attention-aux-mensonges-denedis/>

http://www.robindestoits.org/LINKY-Lettre-de-refus-a-adresser-a-ERDF-Robin-des-Toits-29-01-2016_a2376.html

<http://grenoble-anti-linky.eklablog.com>

<http://refus.linky.gazpar.free.fr> (articles de presse, liste des communes ayant délibéré...)